



grand besoin d'aide je ne sais que faire.

Par **chrisdu29300**, le **22/05/2009** à **00:04**

Bonjour à tous merci pour commencer de votre gentillesse on a bien besoin d'aide sans payer des sommes faramineuses .

Alors voila j'ai un énorme soucis avec mon assurance auto , mon amies (concubine) a eu un accrochage avec mon véhicule , elle est assurée et autorisée à la conduire (nous sommes tout deux à la même assurance pour nos deux voitures).

en fait ma copine voulais sortir d'un parking celui-ci ne permettant pas une vue dégager des circulations , elle s'est avancée un peu (ce qui est conseiller et autoriser dans le code en toute logique) , elle ne dépassait que très peu sur la vois venant de sa gauche , lorsque tout à coup une voiture lui rentre dedans venant de sa droite , la femme (âgée) commence a dire que ma copine est en tort que du coup elle a bobo.... , bref le grand cinéma se pensant pas en tort du tout , elle fait appel a son beau fils pour remplir son constat (beau fils qui n'était pas présent lors de l'accident..) mentant et détournant le dessin du constat à son avantage en se plaçant bien a droite serrer alors qu'elle roulait en plein milieu voir quasiment sur la voie de gauche , témoin a l'appuies un monsieur prend défense de ma copine et déclare clairement sur place "la twingo (de la femme) roulais pas dans sa voie et n'a ni vu ni réagit) , ma copine n'étant pas d'accord et sur conseil de personne ne signe pas sa partie de constat , l'autre femme du coup en fait de même ?! , quelques jour après mon assurance m'appelle et me dit et bien vous êtes en tort a 100% je lui dit comment ça c'est une blague? on a pas signer car gros désaccord et de plus témoin en notre faveur . la elle me dit "ha oui j'avais pas vu.....)

bref il sollicite donc le témoins après pas mal de temps mine de rien , je pense l'affaire bien partie (logique vu les faits après tout) et encore heureux déjà assez de soucis en ce moment) et bien non! mon assureur me rappel une énième fois me disant bon et bien le témoignage n'est pas recevable la personne n'a pas mentionner les marques , modèles et plaques des deux voitures, malgré qu'il est bien du mettre la circonstance etc et appuyer du constat les chose devrait être clair et bien non on me dit comme ça de but en blanc ben voila ...

je lui dit mais attendez vous rigolez je vais me taper 100% pour quelques chose dont je suis pas responsable , déjà 50% c'est cher payer aux vues des faits.

Par **chrisdu29300**, le **22/05/2009** à **00:19**

(suite)

elle m'a donner l'impression e s'en foutre totalement (désoler du mot mais je suis excéder)

je lui dit mais attendez c'est votre boulot c'est à vous de savoir quoi faire , je sais pas moi rappelez le témoin et demander lui de préciser les plaques et marques et modèles des voitures , elle me répond non on a pas le droit d'influencer (je vois pas en quoi ça influence m'enfin!).

de là je lui dit mais attendez le témoin dit que le véhicule B était mal placer et roulais dans la file inverse , c'est la seule chose importante à retenir le véhicule B étant clairement identifier sur le constat je vois pas ou est le soucis , le témoin n'étant la que pour dire qui est en tort pour lui.

on me répond ben non l'autre assurance peu très bien dire vous n'avez aucunes preuve que c'est notre cliente qui était là si les plaques ne sont pas mentionner , là je suis rester sans vois tellement c'est gravissime d'entendre ça de là par d'assureurs...

comme si c'était de vulgaire briguant n'hésitant pas à mentir et autre au besoin, il y a un constat mentionnant l'identité des véhicule et conducteurs et un témoin disant lequel du véhicule A ou B était pas dans le respect du code ! , ça me mine .

du coup au jour d'aujourd'hui je suis perdu et ne sais quel sont les lois et recourt en ma possession et en ma faveur , la seule chose sur c'est que je ne peut et ne veut ma résoudre à être en tort à 100% j'ai déjà d'autre soucis , ça suffit de se faire avoir sans cesse.

alors selon mon assurance soit je sollicite un autre témoin (personnellement bof car les autres non mentionner sur constat original moins facile a retrouver etc etc)

soit elle envois le dossier comme tel à l'autre assurance et au passage sur que je finit responsable pour un autre.....

à votre avis que puis-je faire , pourrais-je recontacter le témoin en lui demandant de bien vouloir refaire sa déclaration avec cette fois les éléments manquant?.

et sinon quel recourt j'ai si vraiment je suis devant un assureur incompetent et de mauvaise fois ne faisant aucuns effort pour faire valoir mes intérêt au mieux (ce qu'il est scencer faire tout comme moi de payer mon assurance chère chaque mois....)

merci à vous je re préciserais au besoin là c'est tout ce qui me vient à l'esprit comme question et détails mandez moi si il manque des choses.

merci de votre aide vous n'imaginez pas à quel point c'est important pour moi.

merci encore

Par **pacifique**, le **22/05/2009** à **21:14**

Trois choses : la première, si votre copine sort d'un parking, elle perd d'autorité la priorité et,

avant de s'avancer sur la voie publique, doit s'assurer qu'aucun obstacle ne s'y trouve. Peu importe qu'elle doive s'avancer pour se faire. Si accrochage il y a, elle est en tort.

MAIS ...

Seconde chose : La compagnie d'assurances peut très bien demander au témoin des compléments d'information, pour autant que ce témoin ait indiqué ses coordonnées sur le constat amiable, même si vous ne l'avez pas signé. Il n'y a pas subornation de témoin dans ce cas là, seulement demande de complément d'information.

Toutefois, il me semble que vous indiquez qu'aucun des deux conducteurs n'a signé le constat. Dans ce cas, il n'y a pas de constat amiable, et vous faites une déclaration sur papier libre.

Troisième chose : Vous dites que le véhicule adverse roulait à gauche sur la chaussée. Est ce qu'une ligne médiane formalise sur le sol deux voies de circulation ? (Faites des photos si vous le pouvez)

La circulation est-elle autorisée dans les deux sens ?

Si oui, le véhicule adverse roulait alors sur la partie de chaussée réservée à la circulation en sens inverse.

Si c'est cela que le témoin a voulu signifier, votre copine peut avoir une chance de voir les torts partagés ou à charge de la partie adverse.

ENFIN, il appartient à votre assureur de défendre son client (vous) et non pas de projeter sur la compagnie adverse des allégations parfaitement gratuites.

Si vous nourrissez un malaise à l'encontre de votre assureur, adressez-vous au médiateur en lui expliquant les faits par écrit. N'oubliez pas de joindre à votre lettre tout document pouvant appuyer vos propos. Vous trouverez ses coordonnées sur le net.

Par **chrisdu29300**, le **22/05/2009** à **21:46**

Bonsoir et merci de votre réponse.

Non il n'y a pas de ligne au milieu de cette voie , mais bon cela n'empêche que la personne roulait démesurément a gauche .

donc d'après vos dires , j'ai tout intérêt à redemander au témoin de refaire sa déclaration en n'omettant pas cette fois ci les marques , modèles , et plaques des deux véhicules?.

je pense aussi que c'est ma seule chance.

je vais me renseigner pour le médiateur merci beaucoup .

Par **pacifique**, le **22/05/2009** à **22:00**

Hé oui...mais si rien n'est matérialisé au sol, c'est votre parole contre celle de l'adversaire. Bref, vous allez tourner en rond, et malheureusement les circonstances de l'accrochage ne vous servent pas.

Au fait, êtes-vous certain que l'adversaire était assuré ?
(contrat en cours de validité)

Sinon, redemandez au témoin de décrire les faits, en précisant les oublis (immat etc..)

Mais attention ! Qu'il s'en tienne à ses déclarations originelles sur les circonstances de l'accident, que ça ne puisse pas se retourner contre lui.

Tout de même, je trouve la position de votre assureur ambiguë et son manque de conseils troublant.